

## Festival Gones et Compagnies 2023

### APPEL À CANDIDATURE À DESTINATION DES COMPAGNIES DE SPECTACLE JEUNE PUBLIC

TREMLIN GONES ET COMPAGNIES – 14<sup>ème</sup> édition

Présentation du FESTIVAL GONES ET COMPAGNIES

#### LE COLLECTIF

Le collectif Gones et Compagnies est un regroupement de 11 MJC de Lyon Métropole qui œuvre pour le développement et la valorisation du spectacle auprès des enfants et des jeunes du territoire, dans une démarche de soutien à la création et de collaboration avec les compagnies locales et régionales. Ce projet collaboratif répond à la volonté de créer du lien entre les acteurs du spectacle vivant Jeune Public, de soutenir des compagnies émergentes locales et régionales, de valoriser des créations, et d'accompagner les compagnies tout en transmettant les valeurs de l'Éducation Populaire de partage et de solidarité. Siteweb : <http://gones-et-compagnies.fr>

#### LE TREMLIN

Le tremplin a pour vocation d'aider les compagnies proposant des spectacles jeune public à accéder au réseau de salles de spectacle des MJC de l'agglomération lyonnaise et rencontrer leurs publics tout en gagnant en visibilité auprès des professionnels du spectacle. Un jury professionnel et un jury enfant décerneront les prix : le lauréat du tremplin devient le coup de projecteur du collectif pour la saison 2023-2024. A ce titre, les structures partenaires s'engagent à programmer au minimum 20 représentations du spectacle, majoritairement en contrat de coréalisation, et parfois en cession. Les deux autres compagnies se verront proposer un accompagnement adapté.

Coup de projecteur 2022 : CIE LA VOLUBILE - Ô

Coup de projecteur 2021 : CIE LA MASURE CADENCÉE - Vieillardises

Coup de projecteur 2020 : CIE L'ENVOL - Minute Papier

Coup de projecteur 2019 : CIE LES BELLES OREILLES - Les aventures de Dolorès Wilson

Coup de projecteur 2018 : CIE CONTES EN OMBRE - Un peu perdu

#### CALENDRIER

Ouverture des candidatures vendredi 23 septembre 2022

Clôture des candidatures Dimanche 23 octobre 2022

Réponses du jury Début décembre 2022

Tremplin Samedi 4 février 2023

#### COMPAGNIES CANDIDATES

**Pour candidater, les compagnies devront répondre aux critères suivants:**

La compagnie doit être domiciliée en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La compagnie doit être une compagnie professionnelle ou en voie de professionnalisation, qui bénéficie d'une structure juridique pour la gestion de ses activités de vente de spectacle au samedi 1er octobre 2022 (association, compagnie, tourneur, etc).

L'équipe artistique devra être disponible pour le tremplin, le samedi 4 février 2023. Son personnel technique pourrait être mobilisé le vendredi 3 février 2023 pour le montage. Les plans de feu et fiches techniques devront être fournis suffisamment à l'avance pour être traitées par le régisseur du lieu.

#### LES SPECTACLES ÉLIGIBLES

L'appel à candidature est ouvert à toutes les disciplines (théâtre, cirque, marionnettes, danse, musique, etc).

Le collectif Gones et Compagnies portera un regard tout particulier sur les motivations des compagnies qui candidatent au tremplin.

**Conditions d'éligibilité:**

Le spectacle doit être conçu et adapté pour le jeune public (de 1 à 11 ans).

Le spectacle ou sortie de résidence doit avoir été diffusé dans son intégralité au moins une fois devant un public.

Pour faciliter l'étude de la candidature, la mise à disposition d'un support vidéo (extrait, teaser, captation de travail) est obligatoire. A défaut ou en complément, le spectacle doit être visible sur l'agglomération lyonnaise pendant la période de l'appel à candidature.

Le spectacle doit impérativement avoir été créé il y a moins de deux ans.

Le spectacle ne doit pas excéder 1h.

Au vu des conditions économiques proposées pour la tournée, il est conseillé aux équipes artistiques de ne pas excéder 3 personnes.

La facilité du montage et l'adaptabilité technique seront fortement appréciées, notamment lors du tremplin qui aura lieu cette année à la MJC Montchat - 53, rue Charles Richard - 69003 Lyon. Suite à un pré-montage, il y aura 1h à 1h30 maximum de changement de plateau.

#### CONDITIONS DU TREMLIN

Le spectacle proposé doit s'adapter aux limitations techniques des salles du réseau. Dimensions maximales conseillées : 6 m d'ouverture x 6m de profondeur.

Le tremplin aura lieu le 4 février 2023. Trois compagnies, une par tranche d'âge (-3 ans, 3-6 ans, + de 6 ans), seront sélectionnées et feront chacune une représentation de leur spectacle ce jour-là.

Les compagnies s'engagent à un échange suivant leur représentation avec le public et/ou les professionnels présents.

Le collectif s'engage à reverser un minimum garanti de 600€ TTC à chaque compagnie sélectionnée dans le cadre du tremplin.

Le collectif prend en charge les droits d'auteurs liés à la représentation (SACD, SACEM, ...).

Un repas sera fourni aux artistes le jour de la représentation. Le collectif propose une prise en charge forfaitaire des frais de déplacements, sur justificatif, dans la limite de 100€. Les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge.

**Pour candidater : Compléter et envoyer le Framaform en ligne : <https://framaforms.org/dossier-de-candidature-tremplin-gones-et-compagnies-2023-cloture-le-23-octobre-1663751408>**

**Clôture du tremplin : Dimanche 23 octobre 2022 - MINUIT** Pièces annexes à envoyer à l'adresse suivante : [coordination@gones-et-compagnies.fr](mailto:coordination@gones-et-compagnies.fr)